

### **43/109**

#### **Statistiques des technologies de l'information et des communications**

La Division de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport (E/CN.3/2012/12) et a remercié le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement du travail accompli ces dernières années;

b) A noté avec satisfaction les progrès qui avaient été faits s'agissant de la disponibilité des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC), comme illustré par les tableaux, mais a également constaté qu'il restait encore du travail à accomplir;

c) A approuvé les recommandations figurant dans le rapport en ce qui concerne les façons d'améliorer les statistiques sur les TIC;

d) A adopté sans réserve la liste révisée et élargie d'indicateurs TIC et a demandé qu'elle soit largement diffusée de sorte que les pays et les organismes puissent s'y référer;

e) A demandé que l'on veille tout particulièrement à publier les métadonnées avec les données sur les TIC, en particulier en ce qu'elles ont trait aux procédures de calcul;

f) A demandé au Partenariat de continuer à revoir les indicateurs compte tenu de la rapidité des progrès technologiques et de la large utilisation qui est faite des TIC;

g) A souligné l'importance des activités de renforcement des capacités, a accueilli favorablement les activités de certains partenaires de développement dans ce domaine et a engagé tous les autres à prêter leur concours à cet égard;

h) A décidé d'inscrire la question des statistiques sur les TIC dans son programme de travail pluriannuel et a demandé au Partenariat de lui rendre compte des progrès accomplis à sa session de 2014;

### **43/110**

#### **Cadres nationaux d'assurance de la qualité**

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2012/13) et les documents d'information qui l'accompagnaient et a remercié le Groupe d'experts de son excellent travail;

b) A approuvé sans réserve le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et a engagé les pays à l'utiliser. À cet égard, elle s'est félicitée du fait que certains pays avaient déjà commencé à en faire usage et a accueilli favorablement les éléments d'appui mis au point par le Groupe d'experts;

c) A demandé au Groupe d'experts d'élaborer un plan d'action afin d'aider les pays à mettre en œuvre leur cadre national d'assurance de la qualité, a soutenu le

plan visant à mettre à l'essai le modèle de cadre dans des pays dotés de systèmes statistiques différents et a prié le Groupe de lui rendre compte des enseignements tirés de l'expérience le moment venu;

d) A engagé les entités internationales, régionales et sous-régionales à coopérer avec la Division de statistique de l'ONU afin d'aider les pays à mettre en œuvre des programmes d'assurance de la qualité;

e) A insisté sur le fait que le cadre d'assurance de la qualité ne devait pas être une fin en soi et qu'il importait de l'examiner et d'y apporter des améliorations régulièrement;

f) A souligné qu'il importait de disposer d'une base de connaissances sur l'assurance de la qualité, regroupant notamment des pratiques de référence, des glossaires, des exemples et des métadonnées dont les pays pourraient s'inspirer;

g) A demandé au Comité de coordination des activités de statistique d'examiner cette question, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des différents cadres internationaux d'assurance de la qualité, et d'apporter son concours aux pays qui mettent en œuvre des cadres nationaux ou régionaux d'assurance de la qualité.

#### **43/111**

### **Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle**

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2012/14) et les progrès accomplis pour modifier le préambule de ces principes;

b) A pris note des suggestions faites par les États Membres en ce qui concerne les modifications à apporter au préambule et la mise au point de directives à l'appui de l'application des Principes. À cet égard, elle a invité le Groupe des Amis de la présidence à étudier plus particulièrement les points ci-après :

i) La question de savoir à qui s'adressent les Principes fondamentaux et le préambule;

ii) La possibilité d'appliquer les Principes non seulement aux organismes nationaux de statistique, mais aussi à toutes les entités qui prennent part à la production de statistiques officielles, notamment celles à l'échelon infranational;

iii) La nécessité d'insister sur l'importance que revêt l'indépendance professionnelle des organismes nationaux de statistique et d'obtenir des garanties de l'État à cet égard;

iv) Le rôle des milieux statistiques internationaux en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des Principes et l'appui à l'application;

c) A donné son aval au programme de travail qui prévoit : i) une évaluation de l'application des Principes fondamentaux pendant les 12 mois qui viennent; ii) la